



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Guyane : environnement

Question orale n° 121

Texte de la question

Mme Christiane Taubira-Delannon souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'environnement sur la diversité des projets de protection de la nature en Guyane. Le littoral guyanais fait l'objet de projets de zones protégées dont les concepteurs sont variés : ministère, ONF, organismes scientifiques. L'intérieur de la Guyane est en instance d'être quadrillé sur plus d'un million d'hectares, au sud, par la création d'un parc national. Le sud est faiblement peuplé mais semble receler des gisements miniers qui constituent une part significative du patrimoine des générations futures. Le littoral guyanais est fortement peuplé, mais manifestement, les problèmes de conditions et de cadre de vie directement vécus par les populations y résidant mobilisent nettement moins les autorités et les militants de l'environnement, qu'il s'agisse des traumatismes infligés par la construction du barrage de Petit-Saut ou de l'état général du réseau d'assainissement. Le BRGM vient de céder des titres miniers à des sociétés étrangères pour l'exploitation aurifère. Quel niveau de droit et de préemption le Gouvernement entend-il reconnaître aux générations actuelles et émergentes sur les richesses naturelles de la Guyane.

Données clés

Auteur : [Mme Taubira-Delannon Christiane](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 121

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juin 1993, page 1645

Réponse publiée le : 18 juin 1993, page 1747

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 16 juin 1993